



Mon ex me réclame la moitié de nos crédits conso

Par **Pelo**, le **22/10/2019** à **20:54**

Bonjour, je suis séparée de mon ex conjoint depuis mars 2018, nous avons des crédits en commun que je refuse de payer car il ne veut pas me rendre la moitié de ce qui a été acheté avec ses crédits conso.

Aujourd'hui il me réclame la moitié de tout. Mais moi je n'ai toujours rien.

Que faire ?

Par **Visiteur**, le **22/10/2019** à **22:19**

Bonjour

Ceci aurait dû être réglé par votre convention de divorce, à moins que vous n'ayez pas été mariés et dans ce cas on dit concubin.

Si vous avez emprunté à deux, vous êtes engagés chacun sur vos biens

Seul un juge pourrait éventuellement trancher en faveur de l'un ou l'autre il prendra en compte l'intitulé des factures, le fait que les crédits soient ou non "affectés" et de qui détient les biens acquis.

Par **youris**, le **23/10/2019** à **13:22**

bonjour,

si vous avez emprunté à deux comme vous l'indiquez dans votre premier message, il existe une clause de solidarité, ce qui signifie que si le crédit n'est pas remboursé, le créancier pourra demander à n'importe lequel des emprunteurs de rembourser le crédit.

si aucun ne paie, il est probable que le créancier entame, après une procédure amiable infructueuse, une procédure judiciaire contre les 2 emprunteurs.

le désaccord entre les co-emprunteurs ne concerne pas l'organisme de crédit.

salutations